

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **2**

Absents : **1**

Excusés : **1**

**DELIBERATION n° CA22-02-147**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 3 Février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 3 Février à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 3 Janvier 2022, s'est réuni en visioconférence :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Charles DE COURSON  
M. Jean-Louis DEVAUX  
M. Jean-Pierre FORTUNE  
M. Rudy NAMUR  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Thibaut DUCHENE  
M. Jacques JESSON  
Mme Catherine VAUTRIN

**Ayant reçu mandat :**

Mme Marie-Noëlle GABET pour M. Jean-Louis DEVAUX  
M. Pierre POUPART pour M. Jacques JESSON

**Excusés :**

M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

**Excusés :**

M. Christian AUBERTIN  
Mme Julie REMY

**Membre observateur :**

M. Bruno GANTELET

**Assistent également à la réunion :**

M. Guy CARRIEU  
M. Damien ROMONT  
M. Charles GERMAIN  
M. Philippe SALMON  
Mme Frédérique SCHULTHESS  
Mme Alice DIERS

Mme Muriel DURIEUX  
M. Daniel FRIZOT  
M. Jean-Yves JOUANNIN  
M. Nathalie LECLERE  
M. Sylvain PETIT  
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

### **OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 9 Décembre 2021.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 9 Décembre 2021.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 9 Décembre 2021 joint en annexe.

### **VOTES**

Pour :           **11**  
Contre :        0  
Abstention :   0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

**Le Président,**



**Christian BRUYEN**

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : 1

Absents : 3

Excusés : 3

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 9 Décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 9 Décembre à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 8 Octobre 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Charles DE COURSON  
M. Jean-Louis DEVAUX  
M. Jean-Pierre FORTUNE  
M. Rudy NAMUR  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Jacques JESSON  
M. Julien VALENTIN

**Ayant reçu mandat :**

Mme Frédérique SCHULTHESS pour M. Julien VALENTIN

**Excusés :**

M. Thibaut DUCHENE  
Mme Catherine VAUTRIN  
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

**Excusés :**

M. Christian AUBERTIN  
Mme Julie REMY

**Assistent également à la réunion :**

M. Guy CARRIEU  
M. Damien ROMONT  
M. Bruno ROUSSELET  
Mme Sabine GALICHET  
M. Charles GERMAIN  
M. Philippe SALMON  
M. Pierre POUPART

Mme Alice DIERS  
Mme Muriel DURIEUX  
M. Daniel FRIZOT  
M. Jean-Yves JOUANNIN  
M. Sylvain PETIT  
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

La séance est ouverte par M. le Président, qui constate que le conseil d'Administration peut valablement délibérer (9 membres présents ou représentés).

M. Christian BRUYEN, rappelle l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 Septembre 2021
2. Autorisation donnée au Directeur pour lancer des nouveaux marchés publics
3. Adoption des tarifs publics 2022
4. Approbation de la reconduction d'une ligne de trésorerie
5. Autorisation donnée au Directeur pour avoir recours à l'affacturage pour la gestion du poste Clients
6. Perspectives de fin d'année 2021
7. Adoption de la Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif 2021
8. Questions diverses

\*\*\*\*\*

## **1) Adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 16 Septembre 2021**

### **Délibération n°CA21-12-142**

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 16 Septembre 2021 joint en annexe est approuvé à l'unanimité par les membres votants.

\*\*\*\*\*

## **2) Autorisation donnée au Directeur pour lancer des nouveaux marchés publics**

### **Délibération n°CA21-12-143**

M. PETIT expose :

- Qu'il est nécessaire de renouveler le scanner à rayon X du bâtiment Fret 2 ;
- Que le marché actuel d'exploitation des lignes aériennes arrive à échéance au 31/03/2022 et qu'il est nécessaire de poursuivre l'exploitation de lignes aériennes pour 3 destinations (routes) ;
- Que l'évolution de la gestion du SGS (Système de Gestion de la Sécurité) nécessite de passer par une consultation et par un marché public.

Il faut maintenir l'exploitation des lignes aériennes de l'activité « passager » qui répondent à une demande locale, et évoluer vers un modèle économique d'aides de lancement suivant un barème dégressif dans le temps permettant de répondre aux opportunités qui se présentent.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Directeur à engager l'ensemble des formalités nécessaires dans les dossiers de renouvellement du scanner à rayon X du bâtiment Fret 2, d'exploitation de

lignes aériennes, de gestion du SGS, suivant les modalités légales en vigueur et à signer les nouveaux marchés correspondants ainsi que toute pièce relative à ces dossiers dans le cadre de leur exécution.

\*\*\*\*\*

### 3) Adoption des tarifs publics 2022

#### Délibération n°CA21-12-144

Les tarifs publics 2022 ont été fournis au préalable en annexe de la note séance du présent Conseil d'Administration.

Il est demandé que pour l'adoption des prochains tarifs (2023) des points de comparaison extérieurs soient fournis en amont avant vote afin de positionner les tarifs publics de l'aéroport de Vatry par rapport aux autres aéroports évoluant sur les mêmes marchés.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, ADOPTE** les tarifs publics 2022 tels qu'ils sont présentés afin qu'ils puissent être mis en application.

\*\*\*\*\*

### 4) Approbation de la reconduction d'une ligne de trésorerie

#### Délibération n°CA21-12-145

M. JOUANNIN explique :

- Qu'une ligne de trésorerie de 500 K€ arrive à échéance au 24/01/2022 ;
- Qu'il est nécessaire de reconduire le principe d'utilisation de lignes de trésorerie pour le bon fonctionnement des activités dans un contexte de forte croissance.

La forte croissance rencontrée rend d'autant plus difficile la gestion de la trésorerie qui demande de la réactivité face aux aléas et contraintes opérationnels. C'est pourquoi il est préférable de sécuriser les opérations en augmentant le montant de cette ligne de trésorerie à renouveler en le passant de 500 K€ à 1 M€, tout en optimisant son coût au travers d'une consultation express auprès de différents organismes financiers.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le principe de renouvellement de la ligne de trésorerie de 500 K€ qui arrive à échéance au 24/01/2022 ;
- **DECIDE** de passer le montant de cette ligne de trésorerie de 500 K€ à 1 M€ ;
- **AUTORISE** le Directeur à choisir à l'issue de la consultation la meilleure offre répondant au besoin, et à souscrire auprès de l'organisme financier retenu la ligne de trésorerie correspondante au bénéfice de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry suivant les conditions de l'offre retenue, et à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Directeur à mobiliser et à rembourser la trésorerie selon les besoins de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

\*\*\*\*\*

## 5) Autorisation donnée au Directeur pour avoir recours à l'affacturage pour la gestion du poste Clients

L'affacturage est devenu un outil dynamique performant de gestion du poste Clients qui permet d'apporter cette flexibilité additionnelle nécessaire pour financer le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) en période de forte croissance.

Autant l'affacturage se pratique de manière courante pour les entreprises du secteur privé, autant pour la structure d'EPIC de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry des compléments d'expertise juridiques sont nécessaires pour en sécuriser la faisabilité et la bonne pratique.

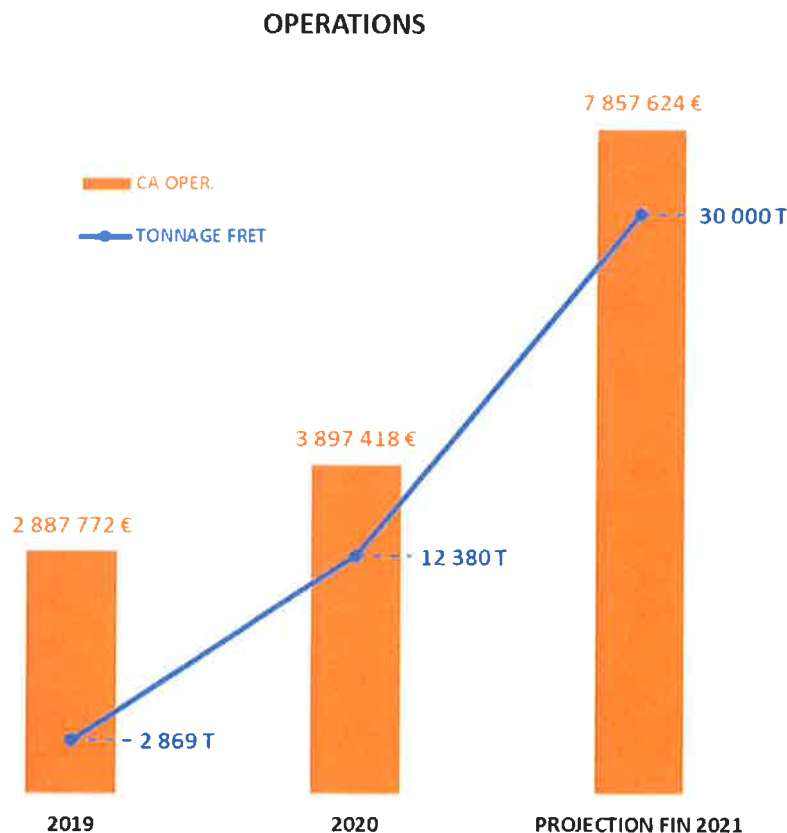
Ce sujet reste donc d'actualité et sera représenté ultérieurement en séance lorsque toutes les garanties juridiques nécessaires seront obtenues.

\*\*\*\*\*

## 6) Perspectives de fin d'année 2021

La très forte croissance des activités Fret depuis le début de l'année 2021 est confirmée, la fin de l'année étant marquée par des volumes récurrents importants liés à la période des fêtes.

La projection opérationnelle de fin d'année 2021 se présente ainsi :



\*\*\*\*\*

## 7) Adoption de la Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif 2021

### Délibération n°CA21-12-146

M. FRIZOT présente et commente la Décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2021.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif 2021 dans les conditions suivantes :

| Section        | Type     | BP 2020    | BP 2021 après DM2 |
|----------------|----------|------------|-------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | 10 740 900 | 11 522 147        |
|                | Recettes | 10 740 900 | 11 522 147        |
| Investissement | Dépenses | 2 879 500  | 2 768 801         |
|                | Recettes | 2 879 500  | 2 768 801         |

\*\*\*\*\*

## 8) Questions diverses

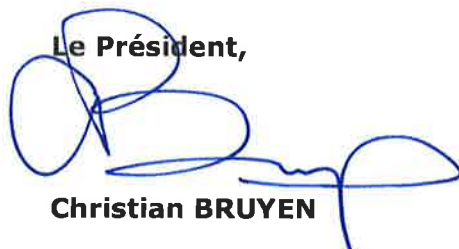
Suite aux dernières élections régionales et départementales du mois de Juin 2021 et aux changements intervenus au sein des membres du Conseil d'Administration, une mise à jour du Kbis est en cours et M. Le Président constate et valide la liste des membres du Conseil d'Administration.

La très forte évolution des volumes sur les deux dernières années et les perspectives annoncées sur les années à venir imposent une réflexion sur la structure, l'organisation et les moyens actuels de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, ainsi que sur la capacité à absorber de manière fiable la croissance à venir. Il est intéressant de regarder ce qui a pu se pratiquer sur d'autres aéroports confrontés à la même problématique, et pourquoi pas s'en inspirer en étudiant par exemple des opportunités de partenariats permettant de se concentrer davantage sur l'activité première de gestionnaire aéroportuaire.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

Le Président,  
  
Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : 2

Absents : 1

Excusés : 1

**DELIBERATION n° CA22-02-148**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 3 Février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 3 Février à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 3 Janvier 2022, s'est réuni en visioconférence :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Charles DE COURSON  
M. Jean-Louis DEVAUX  
M. Jean-Pierre FORTUNE  
M. Rudy NAMUR  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Thibaut DUCHENE  
M. Jacques JESSON  
Mme Catherine VAUTRIN

**Ayant reçu mandat :**

Mme Marie-Noëlle GABET pour M. Jean-Louis DEVAUX  
M. Pierre POUPART pour M. Jacques JESSON

**Excusés :**

M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

**Excusés :**

M. Christian AUBERTIN  
Mme Julie REMY

**Membre observateur :**

M. Bruno GANTELET

**Assistent également à la réunion :**

M. Guy CARRIEU  
M. Damien ROMONT  
M. Charles GERMAIN  
M. Philippe SALMON  
Mme Frédérique SCHULTHESS  
Mme Alice DIERS

Mme Muriel DURIEUX  
M. Daniel FRIZOT  
M. Jean-Yves JOUANNIN  
M. Nathalie LECLERE  
M. Sylvain PETIT  
Mme Isabelle GRZESKOWIAK



Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

### **OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (DOB 2022).

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant qu'il est nécessaire de tenir le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2022 sur la base des éléments présentés en séance et joints en annexe.

### **VOTES**

Pour : **11**  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

**Le Président,**



**Christian BRUYEN**